

- Tous les membres doivent s'engager par écrit à ne pas divulguer les informations confidentielles qui leur sont communiquées par le gouvernement.

1. Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE):

- La composition de ce Comité est largement représentative des divers intérêts des régions, des secteurs et des segments de la population. Le CCCE comprend environ 45 représentants des milieux des affaires, des syndicats, des consommateurs, des industries culturelles, de la recherche et des universitaires.
- Les membres du CCCE siègent à titre individuel, et non en qualité de représentants d'entités ou de groupes d'intérêt en particulier.

2. Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE)

- La composition des treize GCSCE est la suivante:
 - Biens de consommation et articles ménagers
 - Industries artistiques et culturelles
 - Matériel et services de communication et d'informatique
 - Matériel industriel et de transport
 - Minéraux et métaux
 - Poissons et produits du poisson
 - Produits agricoles, aliments et boissons
 - Produits énergétiques, chimiques et pétrochimiques
 - Produits forestiers
 - Services financiers
 - Services généraux
 - Textiles, chaussures et cuir
 - Vêtements et fourrures